REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

	Séance du 15 décembre 2015 à 18h30
DCM20151215.4	L'an deux-mille-quinze du mois de décembre le quinze le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Salle des Mariages, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.

NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 16 décembre 2015, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 7 décembre 2015 et que le nombre des membres en exercice est de 29.

Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient excusés ayant donné procuration

Etait absent

OBJET: TARIFS 2016

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient d'actualiser les tarifs des services communaux.

Les sommes sont encaissées par les régies de recettes respectives ou directement sur le budget communal.

Les tarifs sont établis et actualisés comme indiqués dans les tableaux ci-joints.

La Commission Finances, réunie le 1er décembre 2015, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, par/à

- approuve les présentes dispositions tarifaires à partir du 1^{er} janvier 2016 ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 15 décembre 2015

Le Maire, Daniel BUCHWALDER